

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2079)

## AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

M. Schellenberger, M. Fasquelle, M. Marleix, M. Masson et M. Viala

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.